

# VIANNINE

N° 126

Infos

Automne 2020



## Édito

Chères Viannaises, chers Viennais,

Les vacances d'été sont derrière nous et la reprise est déjà bien engagée... Ces six derniers mois sont et resteront marqués par la présence de la pandémie de la Covid-19. L'épidémie semble regagner du terrain, je compte sur votre sens des responsabilités pour vous protéger et protéger les personnes les plus fragiles. Le respect des gestes barrières reste la mesure la plus efficace contre ce virus, ne faiblissons pas !

Les Marchés de Producteurs de Pays ont donné une seconde jeunesse aux marchés précédents qui étaient à « bout de souffle ». Autant les producteurs que les visiteurs ont apprécié ce renouvellement. À partir des suggestions des uns et des autres, nous allons tout mettre en œuvre pour parfaire ces marchés et vous proposer l'été prochain des marchés nocturnes enrichis, accessibles et animés.

Je profite de cette tribune pour féliciter et remercier la Chambre d'agriculture, en particulier Benjamin Reyt et Nathalie Roussille pour leur accompagnement dans cette transformation.

Je remercie également tous les bénévoles, l'Association des parents d'élèves qui, chaque vendredi, sous le soleil ou sous la pluie, ont été présents pour assurer : présence, organisation et rangement.

Le Festival de Musique en Albret avait choisi Vianne pour deux de ses représentations, qu'il en soit remercié.

Quant à la rentrée scolaire 2020/2021 ... 58 élèves ont retrouvé le chemin du groupe scolaire Jean Jaurès avec 3 classes de la maternelle aux CE1. Je leur souhaite une excellente année - sans oublier nos collégiens, lycéens, étudiants - ainsi que la bienvenue aux nouveaux écoliers Viennais et à leurs familles.

Pourrons-nous, prochainement, organiser des événements ? C'est incertain. Cependant, tout ne doit pas et ne peut pas être arrêté. Nous devons trouver les adaptations nécessaires, réinventer nos traditions pour garantir la sécurité des concitoyens. Malgré tout, je vous souhaite de profiter de cette période automnale aux couleurs si chatoyantes.

Bonne lecture à tous.

Laurence BENLLOCH, Maire.



## Notre environnement est notre patrimoine... Protégeons-le !

« L'espace public est un bien commun précieux. Une vaste copropriété qui se compose, se vit et se construit avec, par et pour tous. Chacun doit à la fois en profiter pleinement et en prendre soin. »

André-Luc Montagnier, maire de Fleury d'Aude.

Malgré des conteneurs poubelle, des containers de tri sélectif, une déchetterie à Barbaste, ouverte du mardi au samedi [9:00/12:00 & 13:30/17:00, mercredi 13:30/17:00], des citoyens abandonnent, encore, des déchets inopportuns dans les rues comme à la campagne...

C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits (loi du 15/07/1975) et passibles de poursuites pénales prévues aux art. R. 632-1, R. 644-2 et R. 635-8 du code pénal.

Respectons la collectivité dans laquelle nous vivons, nous avons des droits mais aussi des devoirs.

**Nouveauté :** Depuis peu, des distributeurs de sacs pour ramasser les déjections canines ont été installés. Merci à tous les propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser les « cadeaux » laissés par leurs fidèles compagnons.

## Lotos du Val d'Albret Basket

Une formule « plein air » vous a été proposée dernièrement.. qui a connu un franc succès !

Les prochains lotos auront lieu, salle Jourdain de L'Isle, les 11 octobre à 15:00, 21 octobre à 21:00, 28 octobre à 21:00, 11 décembre à 21:00, 13 décembre à 15:00 et 30 décembre à 21:00.

Venez nombreux soutenir le VAB !



## Rendez-vous citoyens

Ces rendez-vous proposent une rencontre pour échanger avec vos élus.

Ouverts à tous, ils se tiendront en mairie, de 10:00 à 12:00, les samedis

10 et 24 octobre,

7 et 21 novembre

5 et 19 décembre.

Répondez nombreux à ces invitations, nous sommes là pour vous.

## Une kiné dans les murs

Sandrine PRETI, masseur-kinésithérapeute, déjà bien connue du village et jusque-là assurant uniquement ses soins à domicile, vient d'ouvrir un cabinet installé entre celui des infirmières et la MAM, rue de la Résistance à Vianne. Elle continue d'assurer ses déplacements mais peut maintenant également vous recevoir dans son cabinet flambant neuf.

**Pour rappel, elle reste joignable au  
07 70 25 46 03.**

## Forum des services

Afin de répondre à vos questions concernant des sujets touchant à la vie quotidienne tels que le SMICTOM, la complémentaire santé communale, les autorisations d'urbanisme, les associations viannaises, ...

Un forum vous sera proposé, sans tarder, sous forme d'ateliers. Son organisation est en cours d'élaboration et une date vous sera prochainement précisée.

## La MAM qui rit

La Maison d'Assistantes Maternelles a été inaugurée le 3 septembre dernier rue de la Résistance.

Tout ici est conçu pour l'accueil des petits : deux chambres de 6 petits lits, une grande pièce de vie avec des petites tables et des jouets partout, une cuisine-salle à manger, une salle d'éveil d'activité (dite salle des sens), toilettes, douche et points changes... La toute nouvelle maison d'assistantes maternelles « La MAM qui rit » abrite 3 assistantes maternelles : Charlène TUAL, Auriane VIGIER-LA-FOSSE et Claire CABRERA qui peuvent s'occuper chacune de 4 enfants, soit 12 petits, de 2 mois et demi à 6 ans, qui sont ici chez eux.

Diplômées éducatrices jeunes enfants, elles peuvent également accueillir des enfants en situation de handicap.

Charlène, Auriane et Claire sont à l'écoute aux  
06 99 35 16 79, 06 81 45 97 41 et 07 85 93 57 50.

Heures d'accueil : 7:30 à 18:30, les jours ouvrables.

Quelques places sont encore disponibles...



## IntraMuros et Facebook

Communiquer est devenu un impératif incontournable pour toutes les collectivités. Le site internet d'une commune, c'est sa vitrine ouverte sur le monde extérieur et le support d'informations essentielles aux administrés. Mais concevoir une véritable communication représente un réel défi. Nous tentons de le relever en mettant en œuvre deux outils :



**IntraMuros**

**IntraMuros**, une plateforme mutualisée qui vous permettra d'accéder à toutes les informations de votre commune et de son territoire.

Ce site viendra en remplacement du site actuel de la mairie.

En attendant sa construction définitive, vous pouvez y accéder à l'adresse : [www.intramuros.org/vianne](http://www.intramuros.org/vianne)

Sur Facebook, cherchez **Vianne Officiel**.



## Embellissement de notre village

La démarche d'embellissement menée par la municipalité pour le bien-être des Viannais et une meilleure attractivité touristique a été accompagnée tout au long de l'été par des actions remarquables d'une multitude de bénévoles que nous ne pouvons tous citer ici. Ils se reconnaîtront... À chacun nous adressons nos remerciements les plus reconnaissants pour

- ♥ le fleurissement créatif de notre village et de ses abords
- ♥ le nettoyage de l'église et du gîte
- ♥ la peinture du réfectoire de l'école et des jeux dans la cour
- ♥ l'entretien des talus proches du moulin
- ♥ le désherbage des rues, la remise en état de chemins, l'abattage d'arbres dangereux
- ♥ le défrichage du lavoir et son curage
- ♥ le lavage des bancs et plots de la place, de trottoirs, de bas de murs ici et là
- ♥ l'aménagement du cabinet de kinésithérapie
- ♥ les nombreux « coups de main » lors d'animations auxquels nous associons nos artisans avec leurs interventions gratuites pour
- ♥ le terrassement autour du lavoir
- ♥ le remplacement de carreaux dans l'église
- ♥ le changement de voliges dans la tour-porte du moulin.

Participant à l'embellissement et afin de donner satisfaction aux Viannais attentifs à leur village, une surveillance va être renforcée contre les auteurs d'incivilités (abandon sur la voie publique de canettes, bouteilles, papiers, déjections canines, déchets en tous genres).

Penser aussi à tailler vos haies, arbres, arbustes qui « empiètent » sur la voie publique, sur les trottoirs...

## Bibliothèque



Une organisation estivale est venue bouleverser l'ouverture de notre bibliothèque.

Yvette BRUNOT, en effet, a assuré des permanences à l'Office du tourisme, ce qui manquait cruellement, en cette période de fréquentation plus intense. Elle est

venue renforcer l'équipe constituée de personnels d'Albret Communauté et de bénévoles viannais pour répondre aux demandes des touristes.

La rentrée a annoncé son retour à la bibliothèque avec toutefois un nouvel aménagement d'horaires :

**les mercredis de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00,  
les jeudis et samedis de 9:00 à 12:00.**

Yvette vous adresse ce message :

« Vous avez une activité, un loisir, une passion que vous voulez partager, transmettre...

Vous êtes disponibles une heure par mois ou plus.

La bibliothèque de Vianne souhaite mettre en place des activités pour les enfants et les adultes.

Afin que la bibliothèque devienne un lieu familier, un lieu de vie, toute proposition d'animation est bienvenue !

Merci de prendre contact au 05 53 65 77 22. »

## Un passant, deux passants...



Inquiets, nous ont alerté sur

- Le vol d'un drone au dessus de l'immeuble des Bouchonniers ... Il n'était destiné qu'à vérifier la toiture des gîtes et, en aucun cas, à « épier » les Viannais...
- Le rebouchage des passages de roues devenus trop profonds sous la tour-porte de l'église. Inesthétiques ces taches d'enrobé mais nécessaires pour la sécurité et provisoires, bien sûr, dans l'attente de la réfection très onéreuse du pavage.

Merci à eux pour leur vigilance, qu'ils soient rassurés.

## Cantine scolaire

**Le tarif reste inchangé : 3,30 €/repas.**

Les familles concernées sont invitées à inscrire leurs enfants en début de mois et à acquitter, en même temps, les indemnités correspondantes.

## Urbanisme

Une campagne de mise aux normes est en cours...

La réalisation de travaux nécessite la délivrance d'une autorisation d'urbanisme qui permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

De plus, les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble (y compris les travaux de peinture) bâti ou non bâti (cour ou jardin par exemple), protégé au titre des abords d'un monument historique (périmètre protégé de 500 m) sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

La réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue représente la majeure partie des infractions aux règles d'urbanisme. Ce sont des délits qui engagent votre responsabilité pénale. Le délai de prescription des infractions est de 6 ans. Toutefois, passé ce délai, la commune peut engager votre responsabilité civile dans la limite de 10 ans à compter de l'achèvement des travaux.

Pour toutes questions/projets, n'hésitez pas à contacter la mairie au 05 53 97 08 07 ou [mairie.vianne@wanadoo.fr](mailto:mairie.vianne@wanadoo.fr)

## Etat civil

### Naissances

Júlian SEUBE  
Léon ROUSSILLE  
Louane MORAIS TEIXEIRA  
Ambre & Enzo VERDIER

### Mariage

Anaïs LALAGUE et Yassine AZAHAF

### Décès

Philippe CHAMPEL  
Jeanne GIACOMMUZZI

## Numéro d'appel

En cas d'urgence et en dehors des permanences téléphoniques de la mairie (du lundi au vendredi, 8:30/16:30)

**Appelez le 06 11 79 46 68**

un membre du Conseil municipal est à votre écoute.

## Actualités passées et à venir...

### Visite des gens du voyage

Difficile d'anticiper leur installation sur un terrain d'accès facile. Malgré l'intervention rapide des gendarmes, ils étaient là, décidés à y rester, et il fallut négocier. La promesse d'un séjour d'une semaine se transforma en réalité en deux semaines... Mais le dédommagement pour l'eau et l'électricité fut payé (480 €) et les lieux laissés propres, enfin presque !



Afin de pallier une nouvelle incursion, le champ fut labouré. Une réflexion est en cours pour éviter une nouvelle étape surprise. De plus, depuis peu, l'aire d'accueil des gens du voyage est ouverte à Nérac au lieu dit « Pêtre ».

### Circulation intra-muros



Depuis bien longtemps constatation est faite que les véhicules roulent beaucoup trop vite dans notre village. Afin que la rue soit plus sûre et plus paisible et que le partage de l'espace entre piétons, cyclistes et conducteurs soit plus facile, la municipalité a décidé de fixer la vitesse de circulation à 30 km/h intra-muros.

Des panneaux de signalisation vont être disposés en 5 points d'entrée des remparts. Une première étape vers une plus grande sécurité...

### Cimetières

Des travaux d'enherbement des cimetières de Vianne et de Calezun sont prévus dans les jours qui viennent. Compte tenu du peu de moyens efficaces disponibles pour traiter les herbes folles qui envahissent les allées, il a été décidé de les enherber [gazon particulier qui ne nécessite que 4 à 8 tontes maximum par an].

La tonte est plus aisée et plus rapide que le désherbage. Un exemple d'enherbement :



### Le lavoir du pont

Alors que des aménagements entamés en 2019 reprenaient au lavoir du pont, les services départementaux sont intervenus pour en interdire la poursuite au double motif qu'aucune autorisation n'avait alors été demandée et que les travaux prévus présentaient un danger pour la circulation. Pour des raisons de visibilité et d'entretien (fauchage), le département n'autorise donc ni reconstruction d'une toiture ni plantation de végétaux.



Les murets ont dû être déconstruits. Les seuls travaux dorénavant possibles restent le curage du lavoir et éventuellement le pavage de son pourtour immédiat.

Pour information, le lavoir appartient à la commune de Vianne, le terrain sur lequel il est construit au département.

### LE CHANGEMENT D'HEURE



Passage à l'heure d'hiver

Nous passerons à l'heure d'hiver dans la nuit du samedi 24 au dimanche 25 octobre 2020.

**A 3 heures du matin, il sera, alors, 2 heures.**

Nous gagnerons 1 heure de sommeil...





Les élus du Conseil départemental ont souhaité offrir aux Lot-et-Garonnais la possibilité de décider de l'affectation d'une partie du budget départemental pour contribuer à la construction de projets

et ainsi participer à la modernisation du Lot-et-Garonne.

Initié par la Fédération départementale de génération en mouvement, le club de Villelongue (club des aînés de Vianne) a déposé un projet qui a été retenu dans un premier temps. Début septembre, au dépouillement de tous les bulletins de vote, le club est devenu lauréat et il recevra prochainement la somme budgétée pour ce projet. Le Club de Villelongue remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées et ont permis à ce projet d'aboutir.

Ce projet social, mettre fin à l'exclusion numérique des séniors du canton de Lavardac, va permettre au club d'acquérir 10 tablettes, 1 vidéo projecteur et 1 écran. Ces outils numériques ou de support vont contribuer à former les séniors désireux d'apprendre l'utilisation du numérique au moyen de la tablette spécialement conçues pour les séniors. Cela permettra de participer :

- ✓ à l'autonomie des aînés
- ✓ à la fin de leur isolement par l'utilisation d'applications spécifiques
- ✓ au maintien de leur mémoire, de leurs réflexes et de l'esprit de déduction.

À ce jour, près de 23 000 séniors sont victimes de la fracture numérique et le fossé continue à s'agrandir. Il nous faut réagir !

Les séniors désireux de connaître les modalités pour s'inscrire à la formation de la tablette devront contacter :

**Claire LARRAT au 06 89 10 66 94**  
**ou Jean-Paul LAPIERRE au 06 20 13 65 95.**

## Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

Protéger vos proches, c'est naturel, c'est aussi notre quotidien.

Vous avez un esprit d'équipe, envie d'un engagement citoyen, vous êtes disponibles et avez envie d'être utiles ?

Rejoignez le centre de secours de Lavardac/Barbaste

Contactez le chef de Centre,

Lieutenant Gilles Fouyssac, 06 08 14 14 89

ou son adjoint, Adjudant Fabien Murillo, 06 78 91 43 54  
ou par courriel : lavardaccdc@sdis.fr



## Soutien scolaire : on recherche ...

Étudiants, actifs ou retraités pour

- lutter contre l'échec scolaire
- participer à l'égalité des chances à l'école
- transmettre vos connaissances

Si vous avez une heure ou plus ...  
prenez contact avec la mairie  
au 05 53 97 08 07.

## Et si on parlait ... animations

### La voix des associations

#### Comité d'animation de Vianne-Calezun (CAVC)

Annonces de son Président, Serge BARROS :

Le Président du Comité d'animation Vianne-Calezun remercie tous les bénévoles, les commerçants et tout particulièrement notre couturière, Christiane PERAIRE, pour les décorations d'Octobre rose sur notre bastide.

Le Comité d'animation Vianne-Calezun organise :

- ✓ le 31 octobre à 19:00 : Halloween sur la Place des Marronniers – Soupe de citrouille et bonbons offerts par le CAVC ;
- ✓ l'assemblée générale du CAVC aura lieu le 2 décembre à 19:00, salle Milou Tonin.
- ✓ les 5 et 6 décembre : Marché de Noël sur la Place des Marronniers – sous chapiteaux – Inscription des exposants au 06 70 71 15 42 ;
- ✓ le 18 décembre à 14:00 : Noël des enfants de l'école de Vianne/Xaintraillies, salle Jourdain de L'Isle – Offert par le CAVC – Le goûter est offert par le Club Villelongue.

#### Culture Vianne en Albret

Annonces de sa Présidente, Sophie DIDIER

- ✓ Le spectacle pour enfants au profit de l'association « Sarah proche » ne pouvant avoir lieu cette année, des boîtes à dons seront à votre disposition (du 16/10 au 29/11) à la mairie et à la pharmacie de Vianne ainsi qu'à Energym à Nérac. Vous pourrez y déposer espèces et chèques à l'ordre de l'« Association Sarah proche ». Merci pour elle, Sarah et ses petits copains ont besoin de vous.
- ✓ Appel à bénévoles pour donner des **cours d'alphabétisation ou de français langue étrangère (FLE)** ! Contacter Sophie au 06 26 69 52 63.
- ✓ Des **cours de Tai-chi** seront dispensés salle Milou Tonin tous les lundis à 18:45 à partir du 5 octobre (un cours d'une heure pour débutants suivi d'un cours pour plus avancés). Ces cours visent à faire travailler le corps en douceur et sont en ce sens accessibles à tous. Ils permettent de diminuer le stress, d'apprendre à se connaître, favorisent la souplesse, la circulation d'énergie ainsi que la mémoire. Le Tai-chi Quan que nous proposons est de style Chen, le « grand frère » des autres styles. Il est actuellement enseigné en Chine par Maître Wang Xuan, référence mondiale. Renseignements auprès de Corine DUBOIS au 06 64 25 53 07.
- ✓ Concert du **Petit Chœur du Pays d'Albret** : Dimanche 25 octobre à 16:00, jardin de l'église ou, selon la météo, salle Jourdain de L'Isle.
- ✓ La **compagnie « d'Art en Art »** revient à Vianne sous la direction de Myke ALIAS pour une comédie librement adaptée du film de Frank Oz « Joyeuses funérailles » - Salle Jourdain de L'Isle, les vendredi 20, samedi 21 novembre à 21:00 et dimanche 22 à 15:30. Réservation obligatoire auprès de « Billetreduc ».
- ✓ La **compagnie « À l'entracte moteur »** présente une comédie, pour tout public « Entre chien et chat » - Salle Jourdain de L'Isle, dimanche 6 décembre à 15:30. Réservation : 06 26 69 52 63.

#### Club des aînés de Villelongue

Activités hebdomadaires du club, salle Villalonga :

- ✓ Les lundis et jeudis après-midi : Jeux de société
- ✓ Les mardis en alternance, 14:00/16:00 : Gym douce et Tai-chi
- ✓ Les 2e et 4e jeudis après-midi : Petit loto.